

Michael S. Sherwin, o.p.
automne 2019
lundi 10h - 12h
mardi 11h - 12h

Loi, vertu et conscience



La sagesse pratique: prudentia / φρονήσις

- **Définition :**
 - Une vertu de la raison pratique qui la dispose à appliquer la raison droite à l'agir.
- **Sujet de cette vertu: la raison pratique:**
 - Une disposition qui perfectionne la raison dans son utilisation pratique.
 - La prudence concerne les principes universelles (on doit faire le bien et éviter le mal) et les faits singuliers (prendre cet argent serait un vol et donc mauvais)
- **objet de cette vertu: l'agir humain: c'est une vertu qui vise l'agir humain**



La sagesse pratique: prudentia / φρονήσις

- Prudence, la fin et les moyens

- Prudence

- détermine les moyens (les fins prochaines) des vertus morales

- Syndérèse (raison naturelle) établit les fins éloignées des vertus morales

- Prudence établit les moyens (les fins prochaines) des vertus morales

- applique la raison droite concernant

- les moyens (fins prochaines / ce qui est *ad finem*)

- aux fins (éloignées) de l'action humaine



Prudence et la loi

- La loi est générale
- L'agir est particulier
- La sagesse pratique nous donne la capacité de appliquer les lois aux cas particuliers.
 - deux lois: protéger ta vie; ne pas commettre un meurtre
 - Un homme enragé par la drogue t'attaque avec une machette
 - Tu prévois (vite) que la force nécessaire pour le faire arrêter va le tuer
 - Quoi faire? Comment appliquer ces lois dans cette situation?



La loi naturelle, la prudence et le développement moral

- La loi naturelle donc ne s'applique pas par elle-même.
- On apprend à l'appliquer à travers tout un processus d'apprentissage, en étant initié aux activités d'une famille, d'une communauté, d'une société.
 - Comme le fait d'avoir des jambes ne suffit pas pour pouvoir marcher (il faut tout un apprentissage en famille pour apprendre marcher), le fait d'avoir les percepts de la loi naturelle habituellement en nous, ne suffit pas pour pouvoir marcher selon ces percepts (pour savoir comment les appliquer).



La conscience



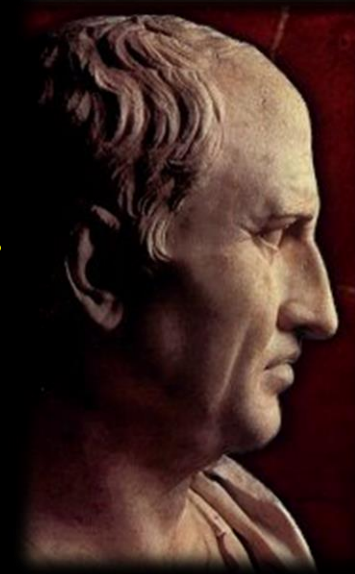
- **Fondements scripturaires : *syneidesis* ou *consciencia***

- « Fixant du regard le Sanhédrin, Paul dit : ‘Frères, c’est tout à fait en bonne conscience que je me suis conduit devant Dieu jusqu’à ce jour. » (Ac 23, 1).
- “Ils montrent la réalité de cette loi inscrite en leur cœur, à preuve le témoignage de leur conscience, ainsi que les jugements intérieurs de blâme ou d’éloge qu’ils portent les uns sur les autres...” (Rm 2, 15)
- “Je dis la vérité dans le Christ, je ne mens point - ma conscience m ’en rend témoignage dans l ’Esprit Saint” (Rm 9, 1)
- “Mais tous n ’ont pas la science. Certains, par suite de leur fréquentation encore récente des idoles, mangent les viandes immolées comme telles, et leur conscience, qui est faible, s ’en trouve souillée.” (1 Co 8, 7)
- “Tout est pur pour les purs. Mais pour ceux qui sont souillés et qui n ’ont pas la foi, rien n ’est pur . Leur esprit même et leur conscience sont souillés.” (Tite 1, 15)

- Influences non-chrétiennes :
syneidèsis ou *conscientia*

La conscience

- Marcus Tullius Cicéron traduit « *syneidesis* » par « *conscientia* », d'où vient le mot « conscience ».
- D'après Cicéron, la « *conscientia* » est une voix intérieure qui parle avec une autorité plus grande que celle de toute approbation sociale.



« ma propre conscience (*mea conscientia*) compte plus, à mes yeux, que les propos de tous les gens ». (Epistolæ ad Atticum 12, 28, 2)

« dans toute la vie, on ne doit pas s'écarter de la largeur d'un ongle de sa conscience droite (*recta conscientia*) ». (Epistolæ ad Atticum 13, 20, 4)

« ... prendre conseil de la loi, de la religion, de l'équité, ... et de donner le plus de valeur à la conscience de son esprit (*conscientiam mentis*) que nous avons reçue des dieux immortels ». (Pour Cluentius 159)

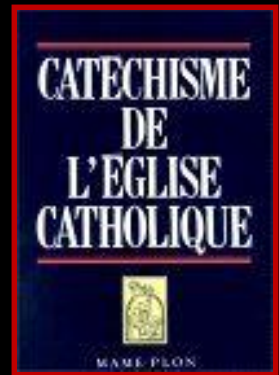
Jugement de conscience

et Jugement de décision



- Le jugement de conscience est un jugement concernant ce que nous devrions faire dans telle situation particulière.
- Ce jugement conduit à l'agir quand la volonté applique cette connaissance à l'action dans le jugement / choix propre à la "décision."
 - N.B. : quand le jugement de décision suit le jugement de conscience, et le fait d'une disposition stable de le faire, on parle du « jugement de prudence »
 - Nous pouvons, cependant, agir contre notre conscience quand nous choisissons d'agir d'après un autre jugement, comme lorsque nos passions amènent l'intelligence à juger un moindre bien comme le bien qui doit être fait.

Les définitions de la conscience



« Au fond de sa conscience, l'homme découvre la présence d'une loi qui 'il ne s'est pas donnée lui-même, mais à laquelle il est tenu d'obéir. Cette voix, qui ne cesse de le presser d'aimer et d'accomplir le bien et d'éviter le mal, au moment opportun résonne dans l'intimité de son cœur. . . . La conscience est le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre. » *Gaudium et Spes* 16

« La conscience morale est un jugement de la raison par lequel la personne humaine reconnaît la qualité morale d'un acte concret qu'elle va poser, est en train d'exécuter ou a accompli. En tout ce qu'il dit et fait, l'homme est tenu de suivre fidèlement ce qu'il sait être juste et droit. »

CEC 1778

Suivre sa conscience



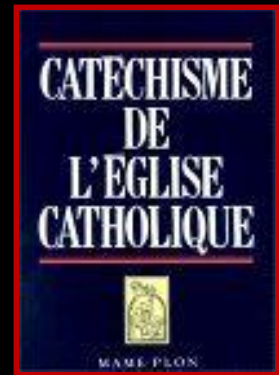
- Deux règles de base :
 - Toujours suivre sa conscience
 - Toujours s 'efforcer d 'informer sa conscience
- Questions :
 - Doit-on suivre sa conscience lorsqu 'elle est erronée ?
ou
 - Doit-on suivre ce qu 'une autorité extérieure dit.
- Qu 'en dit St. Thomas ?

Suivre sa conscience : réponses :

- S. Bernard de Clairvaux :
 - Il faut suivre la loi de l'Eglise et aller contre sa conscience lorsqu'elle est erronée.
 - Suivre une conscience erronée est un péché.
- S. Thomas d'Aquin :
 - Il faut toujours suivre sa conscience (qu'elle soit erronée ou non).
 - Agir contre le jugement de la conscience revient à pécher.
 - Celui qui agit en fonction d'une conscience souffrant d'une ignorance invincible est dispensé de sa responsabilité : il n'est pas responsable de son acte, qui objectivement mauvais.
- S. Alphonse de Liguori :
 - Est bon celui qui agit alors que sa conscience erre dans une ignorance invincible : l'acte sera subjectivement bon.



Suivre sa conscience



- **Le Catéchisme**

- L'être humain doit toujours obéir au jugement certain de sa conscience. . . . Mais il arrive que la conscience morale soit dans l'ignorance et porte des jugements erronés sur des actes à poser ou déjà commis. (CEC 1790)
- Cette ignorance peut souvent être imputée à la responsabilité personnelle. Il en va ainsi, « lorsque l'homme se soucie peu de rechercher le vrai et le bien et lorsque l'habitude du péché rend peu à peu la conscience presque aveugle. »[GS 16.] En ces cas, la personne est coupable du mal qu'elle commet. (CEC 1791)
- Si - au contraire - l'ignorance est invincible, ou le jugement erroné sans responsabilité du sujet moral, le mal commis par la personne ne peut lui être imputé. Il n'en demeure pas moins un mal, une privation, un désordre. Il faut donc travailler à corriger la conscience morale de ses erreurs. (CEC 1793)